

# Quel avenir pour l'ENA ?

**A**près une première décision de transfert au début des années 90, à l'initiative du premier ministre de l'époque Madame Edith Cresson, qui avait suscité une vive réaction des personnels et des élèves, la scolarité des élèves de l'ENA était organisée sur deux sites, Paris et Strasbourg.

Le gouvernement, sur la base du rapport présenté par Monsieur Yves-Thibault de Silguy en 2003, a choisi de transférer la majorité des enseignements à Strasbourg et a décidé la vente des locaux de la rue de l'Université. **La décision est critiquable à plusieurs égards**, tant du point de vue de la méthode et de son coût, que des conséquences pour les élèves et les personnels.

## UNE DECISION DOGMATIQUE AU COUT FARAMINEUX

Sous la pression d'une frange de députés ultra-libéraux qui revendique la suppression de l'ENA, le ministre de la Fonction publique a annoncé la vente des locaux de l'ENA. Cette vente est présentée comme devant permettre la rentrée de 40 millions d'euros dans les caisses de l'Etat.

Rien n'est dit sur le coût de la délocalisation, aggravé par la précipitation de la décision. Les chiffres donnés au conseil d'administration permettent un premier chiffrage à plus de 20 millions d'euros. Il faut ajouter à ce chiffre le coût de plusieurs déménagements non chiffrés et la location de nouveaux locaux.

La délocalisation nécessitera la construction de nouveaux bâtiments menaçant de surdensification un secteur urbain déjà sensible. La direction de l'école s'attend d'ailleurs à des actions contentieuses des riverains qui entraîneront des retards. **Quel sera le coût final ?**

## DES CONSEQUENCES POUR LES PERSONNELS ET LA SCOLARITE

Le ministre de la Fonction justifie son projet en mettant en perspective le rapprochement de l'ENA et de l'INET (Institut national des études territoriales, centre de formation des administrateurs territoriaux). Ce rapprochement nécessite l'accord des instances de la Fonction publique territoriale.

Or, le président du Centre National de la Fonction Publique Territoriale limite pour l'heure son accord à une simple étude préalable à la décision.

En attendant un nouveau bâtiment, une partie des enseignements se fera dans un immeuble loué à la ville, où seront également hébergés les services administratifs de l'ENA.

La délocalisation s'accompagne aussi d'un plan social : Les quelque cent agents dont l'emploi est délocalisé ou supprimé doivent chercher un nouveau poste s'ils ne souhaitent pas aller à Strasbourg.

## LE BESOIN D'UN DEBAT PUBLIC SUR LE DEVENIR DE L'ECOLE

Les premières décisions gouvernementales concernant l'école portent sur la réduction des promotions (95 élèves en 2005), l'annonce d'une augmentation du recrutement par le tour extérieur, une réforme de la scolarité.

La scolarité comportera, par exemple, un volet « gestion publique et

management » avec un stage principal en **entreprise** ! Ce stage, centré sur la gestion des ressources humaines vise à apprendre aux élèves à faire la part de ce qui est transposable de ce qui ne l'est pas entre les pratiques privées et publiques !

On est loin et des contenus de formation et du débat indispensable.

**La CGT considère qu'une réforme de l'ENA est certes indispensable mais qu'elle doit viser avant tout à en faire mieux l'école de formation initiale et continue des cadres supérieurs de la Fonction publique.**

**Aussi, le rapprochement avec l'INET doit permettre de travailler de nouveaux contenus de formation répondant aux besoins de la Fonction publique dans toutes ses dimensions.**

**Une démocratisation du recrutement est nécessaire afin d'en élargir les bases sur le plan social, géographique et de l'égalité des sexes.**

**Cela suppose par exemple de mettre en place des centres régionaux de préparation aux concours dotés de moyens performants pour sortir du monopole de l'IEP Paris.**

**Le 3ème concours doit permettre de diversifier réellement les profils à partir d'itinéraires multiples : mandats politiques, syndicaux, associatifs...**

**Enfin la promotion interne doit être développée dans des conditions assurant la transparence et l'égalité de traitement des candidats.**